UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA TOURAINE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

CHAPITRE 1 : LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES.

CHAPITRE 2 : LA SOLIDARITE ENTRE LES PERSONNES.

CHAPITRE 3 : VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE DEPARTEMENT.

CONCLUSION.

INTRODUCTION :

Pour la première fois dans notre département, une alternance politique est probable. Demain, une gauche rassemblée, ouverte et tolérante peut diriger le Conseil général d'Indre-et-Loire. Ce sera l'occasion non seulement de donner à notre département toute sa place dans la vie institutionnelle et locale, mais aussi de le hisser au rang des départements qui comptent dans le paysage national.

Partout où elle est en charge de responsabilités locales, dans les mairies, dans d'autres départements - à ce jour 51 sur 100 - mais aussi dans les régions, la gauche a su montrer qu'elle savait gérer les collectivités locales avec efficacité, dynamisme et esprit d'innovation sans perdre de vue la justice et la solidarité si nécessaires pour vivre ensemble.

La nouvelle majorité de gauche s'engage à mettre en œuvre une politique départementale plus attentive aux besoins quotidiens des habitants, plus équilibrée dans l'aménagement et le développement de tous les territoires d'Indre-et-Loire, plus résolue dans la lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Le département ne doit pas rester une instance administrative, lointaine voire inconnue pour les citoyens, mais doit au contraire peser de façon plus déterminante dans la vie quotidienne des tourangeaux. Nous souhaitons donc que le département développe des formes de solidarités plus actives, car nous connaissons l'enjeu majeur que constituent aujourd'hui les problématiques liées au vieillissement de la population ou celles liées à l'insertion des personnes, qu'elles soient en rupture professionnelle, sociale ou atteintes par un handicap. Nous ne méconnaissons pas non plus l'importance de l'éducation, de la culture et du sport pour lutter contre les inégalités et donner à chacun une chance de réussir et de s'épanouir dans la vie.

Toutes ces questions doivent être au cœur d'une politique départementale équilibrée et juste qui s'applique à l'ensemble de notre département sans exception.

N**ous pensons que la solidarité entre les individus est indissociable de la solidarité entre les territoires**. Ce sont les deux faces d'un même projet. Certes notre département connaît une grande hétérogénéité entre les territoires qui le composent : une agglomération qui ne cesse de s'étaler, des territoires intermédiaires mal identifiés et des espaces ruraux guettés parfois par l'isolement ou la désertification. Le département ne peut certes pas tout faire - les communes et les intercommunalités ont en charge leur propre développement - , mais il doit contribuer à mettre de la cohérence et de la cohésion dans l'émiettement des territoires que nous constatons aujourd'hui,

l'empilement de politiques cantonales ne pouvant constituer une politique départementale.

Nous promouvons un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires urbains et ruraux, tenant compte de toutes les diversités.
Au lieu d'opposer les territoires entre eux ou de les enfermer dans des identités dépassées et peu pertinentes, nous avons la volonté de mettre en valeur et d'exploiter les ressources diverses de la Touraine :
Il faudra mieux définir ensemble les limites de l'agglomération tourangelle, afin d'éviter qu'elle ne s'étale et ne se disperse, et faire émerger davantage les villes moyennes de notre département. Pour revitaliser le milieu rural qui se transforme profondément, il nous faudra redynamiser les chefs-lieux de nos cantons qui devront retrouver leur rôle de pôle structurant de l'ensemble du département (hors agglomération). Enfin, il nous faudra prendre en charge plus efficacement les zones fragiles et désertées de notre département, qui ont très souvent le sentiment d'être abandonnées des pouvoirs publics.
Notre objectif n'est pas de séparer les territoires car leur développement durable s'accommode mal des frontières, il vit au-delà des limites administratives et naît autour des rencontres, des lieux de mixité et de centralité. Il faudra créer des complémentarités et des synergies entre l'agglomération et le reste du département afin que son rayonnement profite à toute l'Indre-et-Loire.

Nous mettrons en œuvre, dans les domaines décisifs de l'éducation, du transport, du logement, de la santé, un réseau de services publics territoriaux, conditions d'une vie locale harmonieuse pour tous les habitants. Un département dynamique est avant tout un département pour tous, où chacun, quelle que soit sa condition sociale, son âge, son lieu d'habitation, se sent à la fois protégé et en capacité d'agir librement.
Cette problématique est essentielle à un moment où l'Etat se désengage massivement et abandonne des pans entiers de son territoire en réduisant drastiquement les services publics qu'il met à disposition des citoyens (écoles, tribunaux, postes, trésoreries, etc).
Certes le Conseil général ne peut pas et ne doit pas compenser toutes les carences de l'Etat. Néanmoins, dans la perspective d'un développement solidaire et durable, il ne peut pas non plus rester aveugle aux mutations profondes de notre société, à ses attentes nouvelles et à ses difficultés multiples.

Nous articulerons notre politique de service public territorial avec la volonté résolue de faire de l'Indre-et-Loire un département exemplaire dans le domaine du développement durable. En effet, aucune politique globale d'aménagement ne peut s'ancrer durablement dans le territoire, et donc produire ses fruits, sans le souci permanent de protéger l'environnement et donc de préserver sur le long terme notre qualité de vie.
Des efforts doivent être faits dans les secteurs clefs que sont l'eau et l'énergie, afin d'en réduire la dépense. De même, il faudra que le département s'implique davantage dans la délicate question de la gestion des déchets, en relation avec tous les acteurs concernés, en poursuivant les actions en faveur du tri sélectif et en aboutissant à une solution durable et non traumatisante pour l'élimination des déchets non résiduels.

Enfin, et cela constituera un grand changement, nous voulons associer plus étroitement l'ensemble des tourangeaux au fonctionnement de leur département. La question de la participation des citoyens est aujourd'hui une question politique majeure. Une participation active et une concertation large sont désormais la clef pour faire avancer des projets, les faire partager, les rendre plus innovants. Une telle démarche est la condition d'une vraie vie démocratique déclinée dans chaque canton sous la forme d'un conseil cantonal.
Nous créerons donc un conseil de la vie départementale qui réunira l'ensemble des acteurs du département. Chaque année nous tiendrons des assises départementales sur tous les grands sujets de la politique du Conseil Général. Nous nous rendrons dans toutes les parties du département afin de rendre compte de l'action engagée, de l'évaluer et de l'enrichir des propositions des citoyens.

C'est donc un véritable renouvellement des pratiques et des actions que nous comptons mettre en œuvre si, le 16 mars au soir, une majorité de conseillers généraux de gauche est élue. Ces changements seront progressifs et se feront dans le respect des uns et des autres, mais nous savons qu'ensemble nous pouvons construire un vrai département pour tous.

Notre projet départemental s'organise autour de trois axes :

Chapitre 1 : la solidarité entre les territoires.

Chapitre 2 : la solidarité entre les personnes.

Chapitre 3 : vivre ensemble dans notre département.

CHAPITRE 1 : LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES :

1- LES PRINCIPES DE NOTRE ACTION :

La nouvelle majorité de gauche souhaite faire du développement durable et solidaire de tous les territoires de notre département sa priorité.

Comme beaucoup d'autres départements, l'Indre-et-Loire présente une grande hétérogénéité de territoires : une très grosse agglomération, qui ne se limite pas aux seules communes de Tour(s)Plus mais agrège d'autres communes périphériques, quelques villes moyennes qui sont autant de pôles d'attractions dans toutes les parties de notre département, des secteurs intermédiaires à l'identité mal définie hésitant entre le rural et l'urbain, de petites villes, qui souffrent du déménagement du territoire mis en œuvre systématiquement par la droite gouvernementale, et des zones très fragiles car très peu peuplées.

Malgré tout ce que la droite départementale a pu dire, elle n'a jamais su mettre en place une véritable politique d'aménagement de tout le département. Elle a au contraire contribué à casser le territoire en opposant sans cesse de façon simpliste et démagogique la ville à la campagne, en refusant de s'investir vraiment dans l'agglomération, en dispersant les actions sans vision globale et en se laissant souvent conduire par la seule logique clientéliste, qui s'exerce toujours au détriment de l'intérêt général. Pourquoi

ferait-elle demain ce qu'elle n'a pas su ou voulu faire hier ?

Au contraire, nous voulons mettre en œuvre une approche différenciée, juste et équilibrée qui prenne en compte le département de façon globale et respecte les identités de chaque territoire. Notre champ d'action ne se réduit pas à telle ou telle partie du département mais est bien l'Indre-et-Loire toute entière.

Le rayonnement et le dynamisme de l'agglomération sont des atouts dont toute l'Indre-et-Loire doit tirer profit. Il faut donc créer des complémentarités et des synergies avec le reste du département. Parallèlement, il faut tenter de limiter l'étalement et l'effritement de l'agglomération. Dans cette perspective, il sera à l'évidence nécessaire de consolider les villes moyennes que sont Chinon, Amboise, Loches et d'autres plus modestes comme Azay-le-Rideau, Langeais, Château-Renault, Sainte-Maure, …, afin qu'elles renforcent leur caractère attractif et constituent autant de pôles d'équilibre face à l'agglomération.

Enfin, nous ne pouvons rester sans rien faire devant les difficultés que connaît aujourd'hui le monde rural. De nombreux élus de gauche, en particulier des conseillers généraux, œuvrent avec détermination et efficacité pour faire revivre l'espace rural. Nous serons donc très mobilisés pour que la campagne continue à se transformer positivement, c'est-à-dire en gardant son identité et en sachant accueillir et agréger de nouvelles populations, qui contribuent aujourd'hui à sa vitalité. Il faut donc sans tarder mettre en œuvre des actions visant à redynamiser les chefs lieux de canton, qui sont le premier moyen de faire revivre nos campagnes. Cela n'exclut pas pour autant la nécessité de prendre en charge avec plus d'efficacité les zones rurales dépeuplées et fragiles.

Il nous faudra donc inventer de nouveaux outils pour contractualiser sur la base de plans pluriannuels avec les communes et communautés de communes ainsi qu'avec l'agglomération. Nous veillerons à ce que ces politiques soient complémentaires et non redondantes ou contradictoires avec la politique régionale, notamment dans le cadre des pays. Il ne faudra pas non plus oublier la concertation avec les départements limitrophes. **Nous créerons une agence technique départementale afin de mieux aider les communes et particulièrement les plus petites d'entre elles et cela, en relation avec la Maison des Maires et le CNFPT**. Cette structure aura pour objectif de fournir gratuitement aux collectivités locales aide et conseil pour l'élaboration de projets. Enfin, pour donner une réelle dimension d'ensemble à cette démarche, **nous inciterons à l'élaboration d'un schéma départemental de cohérence territoriale**, outil indispensable pour marquer et traduire une vision globale de notre département. La question des grandes infrastructures de transport devra être intégrée de façon cohérente et globale dans cette réflexion de manière à nous éviter d'être de nouveau confrontés à des situations comme celle que nous connaissons aujourd'hui avec la nouvelle ligne LGV Paris-Bordeaux, dont l'initiative est laissée au seul Réseau Ferré de France au mépris de l'avis des communes concernées.

2- LES PROPOSITIONS :

A- LE SERVICE PUBLIC TERRITORIAL : UN ESPACE PUBLIC

DEPARTEMENTAL :

Au moment où l'Etat se désengage et où la droite supprime de nombreux services publics, prenant ainsi le risque d'une plus grande désertification des zones rurales fragiles et d'une concentration excessive des populations, **la nouvelle majorité de gauche entend s'engager dans la création d'un véritable Service Public Départemental**. Le Service Public Départemental ne se substituera pas au Service Public de l'Etat. Il aura pour but de rendre plus accessible à tous les usagers et sur tout le territoire départemental, l'action du Conseil Général dans le cadre de ses compétences obligatoires et, au-delà, de celles qu'il aura choisies de mettre en œuvre pour répondre aux attentes et aux besoins des Tourangeaux. Ce maillage de toute l'Indre-et-Loire se concrétisera par la **création d'un espace public départemental dans chaque chef-lieu de canton de notre département**. Ces espaces publics regrouperont tous les services du département accessibles aux habitants. Ils concrétiseront notre volonté de faire de la politique départementale une politique de proximité moderne puisque ces services seront aussi accessibles par internet.

Au quotidien nous voulons agir :

d) Nous voulons agir pour l'emploi, bien que la compétence du développement économique ne relève pas directement du département mais de la région et des structures intercommunales. Le Conseil Général doit donc mener une politique de développement économique plus exigeante et plus cohérente en complémentarité avec les autres acteurs institutionnels. Si la gauche l'emporte, la priorité du département en matière de développement économique sera l'emploi car elle est la principale préoccupation de nos concitoyens.

Nous soutiendrons l'innovation, la recherche et favoriserons la coopération entre la recherche publique, privée et les entreprises chaque fois que cela sera possible. Les formations supérieures et la recherche scientifique sont en effet les supports de l'innovation technologique et celle-ci est une source essentielle du développement économique et de la création d'emplois. La recherche doit bénéficier également aux PME/PMI. Nous aurons une action forte dans ce domaine.

Nous engagerons une réforme des critères d'attribution des aides publiques aux entreprises et instaurerons un contrôle efficace de leur usage. L'attribution d'aides publiques doit en effet être subordonnée à la signature d'un contrat dans lequel les entreprises s'engagent à créer de façon pérenne des emplois, à maintenir leur siège social en Indre-et-Loire, à respecter certains critères sociaux et environnementaux. Ces dispositifs doivent être par ailleurs complétés par des mesures d'évaluation et de contrôle. Le non respect des engagements contractuels entraînera le remboursement des aides perçues au titre de la collectivité publique.

Nous soutiendrons en priorité les activités non délocalisables qui engendrent de nombreux emplois : le tourisme, l'agriculture, l'artisanat, le logement, le commerce, le

secteur associatif et les services d'aide à la personne.

Nous maintiendrons les aides au commerce et à l'artisanat, notamment en zone rurale dans le cadre de notre politique d'aménagement du territoire qui rompt avec le saupoudrage inefficace et qui privilégie l'enracinement pérenne des entreprises quelles qu'elles soient. Notre priorité pour revitaliser l'espace rural n'est pas l'émiettement mais au contraire la redynamisation de pôles que sont les villes moyennes, les chefs lieux de cantons et les petites villes cantonales.

Nous soutiendrons, notamment dans l'artisanat et le commerce, le développement des groupements d'employeurs. Ils constituent une réponse alternative crédible aux formes de précarisation de l'emploi (travail intérimaire, CDD à temps partiel, etc) en procurant au salarié une plus grande sécurité de l'emploi (CDI).

Nous soutiendrons, en partenariat avec le Conseil Régional, le financement des extensions du réseau haut-débit souhaitées par les communes ou les communautés de communes à partir des points d'accès existants.

b) Dans le domaine de la santé :

Nous inciterons à la création de maisons de santé sur l'ensemble du département en lien avec les réseaux médicaux existants dans le but de favoriser l'égalité d'accès aux soins. L'offre médicale de grande qualité présente dans l'agglomération tourangelle pourra ainsi bénéficier à l'ensemble des habitants de l'Indre-et-Loire.

Nous accorderons des bourses d'enseignement supérieur à des étudiants en médecine qui s'engageront à exercer pendant 8 ans dans les parties du département où l'offre médicale est défaillante.

e) Dans le domaine du transport public :

Le réseau Fil Vert est le réseau de transport collectif public départemental. Des efforts ont été faits, notamment en matière de tarification. Néanmoins, il reste beaucoup à faire en direction d'une harmonisation des transports sur tout le département quelle qu'en soit l'autorité organisatrice (Fil Vert/Conseil Général, Fil Bleu/SITCAT et TER/Conseil Régional). **Nous créerons une véritable chaîne de transport entre ces différents organisateurs tant du point de vue des dessertes et des compatibilités entre elles que de celui des tarifs. Nous souhaitons aller vers un titre unique de transport départemental, valable sur tout le territoire de l'Indre-et-Loire**.

Nous améliorerons la sécurité et le confort des points d'arrêt du réseau Fil Vert : aménagements de traversées, d'éclairage et construction d'abris.

Nous réexaminerons périodiquement les besoins des populations, qui évoluent au gré des variations démographiques, en particulier des 2ème et 3ème couronnes.

Nous nous engagerons dans une politique de soutien au tramway qui correspond à notre orientation en direction des transports collectifs propres.

Nous travaillerons également, en complémentarité avec la Région et la SNCF, à l'amélioration des dessertes ferroviaires intradépartementales, notamment en ce qui concerne les horaires et la fréquence de certains trains.

Nous poursuivrons et accentuerons le programme de pistes cyclables et pédestres dans le département.

Enfin, nous créerons une centrale de mobilité afin de développer le covoiturage et le transport à la demande.

f) Dans le domaine des infrastructures routières :

Notre département enregistre depuis longtemps un fort retard dans le domaine des infrastructures : les meilleurs exemples furent longtemps les autoroutes A85 et A28. On peut également citer le périphérique de l'agglomération tourangelle qui n'est toujours pas fini et dont le tracé d'ensemble n'est même pas défini. Cette politique à courte vue et au coup par coup aboutit à ce que nous soyons aujourd'hui la seule agglomération (la 12ème de France en terme de population : environ 300 000 habitants) qui ne soit pas desservie par un périphérique qui en trace le pourtour et améliore la fluidité des déplacements. Ce problème devra être résolu le plus rapidement possible même si le désengagement de l'Etat n'en facilite pas la solution.

De la même façon, il nous faudra traiter la question de l'A10bis, car son tracé aura un impact sur le développement du département. Il nous faudra également aborder la question de la nouvelle ligne LGV. De manière générale, nous veillerons à ce que les problèmes environnementaux engendrés par les grandes infrastructures de transport local (périphérique) ou national (autoroutes, LGV, voie SNCF) soient réellement pris en compte au niveau local, de façon cohérente et coordonnée.

Il nous faudra également améliorer l'état des voiries de certaines zones rurales.

Il nous faudra enfin mettre en cohérence les politiques d'urbanisation et les créations d'infrastructures, car notre démarche n'est pas d'encourager la construction éparpillée de lotissements consommateurs de voirie et de goudron. Nous favoriserons financièrement les procédures de ZAC plutôt que les simples lotissements.

e) Nous voulons agir dans le domaine du logement :

Nous créerons un Service Public de réserve foncière sous la forme d'une agence foncière car la question du foncier constitue un enjeu majeur pour la maîtrise de l'urbanisme et du développement local.

Nous nous efforcerons d'accélérer le rythme des restaurations des immeubles de l'OPAC 37 et d'en améliorer les espaces extérieurs ainsi que le gardiennage.

Nous ne subventionnerons les communes de plus de 2500 habitants que dans la mesure où leur nouveau programme de logement comprendra 20 % de logements sociaux, tant la question de pouvoir offrir un logement digne à toutes les catégories de population, y compris les plus modestes, nous semble être un enjeu majeur aujourd'hui.

Nous augmenterons de 15 % nos aides si les logements construits sont conformes aux normes de haute qualité environnementale.

B- LE DEVELOPPEMENT DURABLE :

a) Les principes :

La gauche tourangelle a la ferme volonté de s'engager dans une démarche de développement durable sur l'ensemble du département, non pas parce que le sujet est aujourd'hui « à la mode », mais bien parce qu'à notre niveau, la question de la préservation de notre environnement proche est un enjeu essentiel si nous voulons vivre ensemble et conserver une qualité de vie accessible à tous les habitants de notre département. **Cette démarche est globale, elle sera le fil rouge de toutes nos actions.**

Ainsi, dans le domaine du logement et des bâtiments, nous encouragerons les constructions de haute qualité environnementale et pour ce qui concerne celles du Conseil Général, nous imposerons le respect de ces normes.

De même, dans le domaine des énergies renouvelables, nous encouragerons leur diversification et nous ferons en sorte que des chaufferies à bois ou multi-énergies soient implantées dans des bâtiments publics, les collèges ou les immeubles appartenant à l'OPAC 37.

Enfin, nous privilégierons les transports collectifs, en particulier le bus, le tramway, le train et *l*e covoiturage. Cet objectif est un impératif, car nous voyons bien que la raréfaction et l'augmentation du prix des énergies fossiles (le pétrole et le gaz) vont modifier considérablement nos comportements dans les années à venir. Nous devons donc nous y préparer progressivement.

b) Les déchets :

Depuis les lois de décentralisation de 2004, le Conseil Général a la charge du Plan Départemental d'Elimination des Déchets. La majorité départementale a assuré le service minimum sur ce sujet. D'autant qu'elle a toujours voulu accentuer l'opposition entre l'agglomération et le reste du territoire, ce qui a empêché de trouver une solution durable pour l'élimination des déchets de l'ensemble de l'Indre-et-Loire.
Il nous faudra nous atteler à ce problème délicat sans heurter mais en prenant bien en compte toutes les données du problème et surtout l'impératif absolu d'apporter un service acceptable en qualité et en coût pour tous les habitants de notre département.

Dans cette perspective, nous avançons 5 propositions dont la mise en œuvre nécessitera plusieurs années :

Organiser une table ronde départementale de tous les syndicats gestionnaires des déchets (environ 12 en Indre-et-Loire) pour faire le bilan de la situation actuelle et définir les perspectives à 15 ou 20 ans. La création d'une structure mixte départementale prenant en charge l'organisation de la gestion multi-filières des déchets produits dans le département sera envisagée.

Poursuivre les actions en faveur du tri sélectif et de l'amélioration de la collecte en finançant une forte campagne de communication afin de réduire les déchets à la source et d'informer tous les habitants de la nécessité de trier et participer à l'amélioration des réseaux de collecte et de déchetterie sur l'ensemble du département.

Encourager le compostage communal – ou éventuellement individuel - des déchets végétaux en participant au financement de composteurs.

Optimiser la collecte des déchets bois afin de contribuer au développement de la filière bois-énergie.

Aboutir à une solution durable pour l'élimination des déchets résiduels en concertation avec les acteurs concernés, associations comprises.

Nous devrons étudier toutes les solutions possibles techniquement et économiquement en prenant en compte tous les impacts sur l'environnement. Il faudra avoir à ce sujet une attitude réaliste et prospective qui excluera à l'avance tout procès en sorcellerie.

c) L'agriculture :

Chaque année, notre département perd deux cents exploitations : autant d'emplois en moins, autant de fermes à caractère familial qui disparaissent et transforment progressivement notre agriculture en industrie agricole.

Certes la préservation et le maintien d'une agriculture de qualité ne dépendent pas du Conseil Général, mais sont tributaires d'une politique nationale et plus encore européenne, voire de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Pourtant nous ne pouvons rester sans agir si nous voulons conserver en Touraine une agriculture diversifiée dont les produits contribuent à notre identité et à notre renom, et si nous souhaitons préserver la beauté des paysages et la qualité de notre environnement.

C'est pourquoi la nouvelle majorité de gauche s'engagera dans une politique dynamique dans le domaine agricole et protectrice à l'égard des agriculteurs qui la font vivre au quotidien. Nous nous engagerons sur sept points :

Le premier, et le plus déterminant, est la question du foncier : elle est au cœur de toutes les problématiques d'aménagement du territoire. Le mitage de l'espace agricole, son grignotement progressif par des politiques de construction mal évaluées doivent être freinés et encadrés. L'agence foncière que nous créerons aura comme premier objectif de maîtriser tout développement anarchique et de répartir de façon plus équilibrée les activités économiques, agricoles et autres, ainsi que l'habitat sur l'ensemble du territoire départemental.

Nous poursuivrons l'aide aux filières sous la forme d'un soutien aux produits et aux petites exploitations. Car aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de faire des produits de qualité - exigeants, en terme de contraintes et d'équipements - et de pouvoir en tirer des revenus dignes, compte tenu de la libéralisation des marchés.

Nous nous engagerons également de façon volontariste, en relation avec tous les organismes de la profession, dans une politique départementale de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, qu'il s'agisse pour eux d'un premier ou d'un second métier.

Nous soutiendrons la création et la structuration d'une filière bois et bio-carburants.

Nous travaillerons avec les associations qui aident les agriculteurs en difficulté.

Nous soutiendrons de façon beaucoup plus déterminée l'agriculture biologique et les agriculteurs qui s'engageront dans des démarches de préservation des ressources et de l'environnement.

Chaque année, se tiendront des assises départementales de l'agriculture dont l'objectif sera d'évaluer la pertinence des actions engagées et, le cas échéant, de les ajuster. L'ensemble des acteurs de ce secteur important pour tout un chacun y sera convié : Etat, organismes professionnels, syndicats agricoles, associations de défense des consommateurs et associations protectrices de l'environnement.

d) Le tourisme :

L'Indre-et-Loire dispose, en matière de tourisme, de deux atouts majeurs : un patrimoine naturel classé par l'Unesco et un patrimoine historique et culturel considérable. En menant une politique de valorisation appropriée, nous voulons doter la Touraine d'une identité touristique qui permette de donner à notre département tout son rayonnement sur le plan national et international :

Il nous faudra mener une politique de démarchage international offensive en direction des grands pays émergents. Il faudra donc construire une vraie politique de relations internationales qui manque cruellement à notre département aujourd'hui.

Nous souhaitons développer le tourisme dans toutes les parties du département sans nous limiter aux secteurs traditionnels des grands châteaux et de l'axe ligérien. Le tourisme doit aussi bénéficier au nord et au sud du département. C'est pourquoi nous

développerons un tourisme diversifié : tourisme patrimonial et culturel, tourisme vert et tourisme linguistique, en nous appuyant davantage sur l'institut de Touraine. Nous développerons aussi le tourisme gourmand car ce sera le moyen de valoriser notre identité fondée sur les produits du terroir (charcuterie, escargots, Géline de Touraine, fromage de Sainte-Maure, etc, vins de Chinon, Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Vouvray, Montlouis-sur-Loire, Touraine,…).

CHAPITRE 2 : LA SOLIDARITE ENTRE LES PERSONNES :

1- LES PRINCIPES DE NOTRE ACTION :

Les lois de décentralisation ont progressivement confié aux conseils généraux des compétences de plus en plus larges dans les domaines de la petite enfance, du handicap, des personnes âgées, du logement et de l'insertion. Si les électeurs nous accordent leur confiance, nous nous engageons à ce que le département assume désormais pleinement l'intégralité de ses missions. Il devra aussi jouer son rôle d'animateur et de coordinateur de l'ensemble des politiques d'action sociale mises en œuvre sur tout le territoire départemental, en concertation avec les autres institutions concernées et dans le respect des compétences confiées à l'Etat et aux autres collectivités.

Notre action résolue sera animée par quelques principes :

Une politique de solidarité envers les personnes (âgées, handicapées, malades, etc) doit s'articuler avec une politique de solidarité entre les territoires. Dans le domaine de la santé, l'égalité d'accès aux soins suppose la mise en réseau des structures de soins existantes à partir de la création de maisons de santé sur l'ensemble du département. L'offre médicale de grande qualité présente dans l'agglomération tourangelle doit bénéficier à l'ensemble du territoire. De même, la politique de construction du logement social doit être menée sur l'ensemble du département car elle concerne toutes les familles d'Indre-et-Loire qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété. Elle doit être aussi un outil au service de l'aménagement équilibré du territoire.

Une politique élaborée collectivement : la politique sociale doit associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à sa conception et à sa mise en œuvre. En ce sens, on peut parler d'une véritable co-production d'un projet départemental dans laquelle les acteurs économiques et sociaux, et en particulier les associations, ne sont plus seulement des prestataires de services. Cette construction collective doit s'appuyer, entre autres, sur une analyse partagée des besoins et définir des formes adaptées de contractualisation et d'évaluation des actions.

Le désengagement de l'Etat de ses missions de solidarité nationale et les transferts de charges non compensées, que les gouvernements de droite baptisent du nom dévoyé de décentralisation, ont fragilisé les finances départementales. Pour autant, le département

ne peut pas se soustraire à l'obligation de répondre aux besoins des populations et des territoires dans lesquels elles s'inscrivent ; même s'il doit parfois pour cela s'engager au-delà de ses obligations légales. Ainsi, **dans le but de favoriser l'égalité d'accès aux soins, nous proposerons la création de maisons de santé en lien avec les réseaux médicaux existants (CHU, hôpitaux de proximité, médecins généralistes et professionnels de santé, maisons de retraite, etc).**

L'action sociale est aussi un moyen de développement : elle met en œuvre des mécanismes de redistribution qui permettent de stimuler la consommation des ménages et donc la vie économique locale. Elle est un vecteur de la création d'emplois : emplois non délocalisables dans l'industrie du BTP et l'artisanat à travers la politique de logement social ; emplois de services pour les personnes âgées, handicapées, dans le domaine de la petite enfance, etc. Elle est un vecteur de l'aménagement équilibré du territoire : répartition des maisons de retraite, des logements sociaux, …

2- LES PROPOSITIONS :

A- UN ENJEU DE SOCIETE MAJEUR : LA SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES AGEES :

a) Etat des lieux et principes de notre action :

Depuis 10 ans, les évolutions législatives (notamment la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) et réglementaires ont placé les conseils généraux au cœur de l'organisation sociale et médico-sociale au service des personnes âgées.

L'avancée en âge des générations nées dans l'immédiat après-guerre conjuguée à l'amélioration des conditions de vie et aux progrès de la médecine a entraîné une augmentation du nombre des plus de 60 ans en Indre-et-Loire comme ailleurs. La population de notre département est toutefois un peu plus âgée que la moyenne nationale : en 2006, 127 525 personnes de 60 ans et plus vivaient en Indre-et-Loire, soit 22,4% de la population du département (c'est-à-dire un point de plus que la moyenne métropolitaine). Dès 2008, le nombre de personnes de plus de 65 ans et de personnes âgées dépendantes augmentera de manière importante. En 2006, on comptait environ 8300 personnes âgées dépendantes en Indre-et-Loire, 4300 vivant à domicile et 4000 étant accueillies dans des établissements spécialisés.

Cette fantastique augmentation de l'espérance de vie dont nous nous réjouissons tous, s'accompagne malheureusement d'une montée en puissance de certaines maladies très invalidantes comme la maladie d'Alzheimer.

Il sera donc indispensable de faire de notre politique de solidarité envers les personnes âgées une priorité de notre action pour répondre à l'ensemble de ces évolutions. Nous devrons le faire en prenant en compte une multiplicité de facteurs : les

lieux de vie de nos aînés, l'évolution de leurs modes de vie, de leurs besoins - différents selon l'avancée en âge – et de ceux de leurs familles.

Le Conseil Général doit organiser l'offre d'établissements et les différentes modalités d'accueil et de prise en charge à la disposition des personnes âgées et de leurs familles dans le département. Notre objectif sera de permettre à chaque personne âgée de choisir son mode de vie sur l'ensemble du territoire. Ceci suppose à la fois le développement d'une offre complète et diversifiée de services et d'établissements et de dispositifs permettant à nos aînés de rester le plus longtemps possible dans leur domicile. Le département doit également œuvrer à l'amélioration des services qui sont proposés aux plus âgés d'entre nous. Il doit aussi veiller à répartir et à équilibrer l'offre générale de services en fonction de la localisation des populations. Enfin, le Conseil Général doit s'engager avec détermination à ce que les établissements proposent des coûts abordables aux personnes âgées et à leurs familles.

La question du vieillissement ne doit cependant pas être appréhendée uniquement sous l'angle médico-social auquel la droite départementale au pouvoir la réduit aujourd'hui. Parler de nos aînés, c'est évoquer en même temps plusieurs générations, chacune étant confrontée à des problèmes spécifiques : la question du maintien à domicile, par exemple, ne se pose pas dans les mêmes termes à 60 ans et à 85 ans. La cessation d'une activité professionnelle et l'entrée en retraite sont des enjeux majeurs pour les plus jeunes de nos aînés, alors que le grand âge pathologique est plutôt concerné par la qualité de la fin de vie. Il faut rappeler que la majorité des personnes âgées de plus de 60 ans qui vivent en Indre-et-Loire sont des personnes autonomes et actives qui travaillent comme bénévoles dans des associations, soutiennent de multiples manières leurs enfants et petits-enfants, voyagent, reprennent des études,… . Une politique départementale qui a l'ambition d'aborder la question du vieillissement sous tous ses aspects ne peut pas les ignorer et notre projet départemental est aussi construit à leur attention.

b) Nos propositions :

i) La coordination du dispositif complet d'actions que nous mettrons en place pour les personnes âgées doit reposer sur la création de guichets uniques pilotés par le Conseil Général en étroite concertation avec les instances gérontologiques et tous les partenaires œuvrant en faveur des personnes âgées. Nous créerons donc sur chaque territoire un lieu d'information et de coordination de l'action des professionnels, chargé d'accompagner nos aînés dans leurs démarches administratives. Cet outil sera intégré au service public territorial et prendra place dans l'espace public départemental. Il travaillera en partenariat avec les maisons de santé.

ii) Des dispositifs favorisant la vie active et citoyenne des retraités et une politique de prévention de la dépendance :

Nous créerons une banque d'échanges qui assurera une fonction de médiation entre les besoins des associations et les besoins et les goûts des personnes retraitées, qui décident de s'engager dans la vie associative.

Nous organiserons des « cafés des âges » autour de débats sur l'allongement de la vie, les relations entre les générations, la qualité de la fin de vie, etc.

Nous mettrons en place des « conseils des sages ». Ils seront les outils d'une démocratie participative, qui permettront de mobiliser la disponibilité et les compétences des retraités auprès des élus.

Nous développerons des actions favorisant le lien entre les générations, notamment par la création d'un réseau d'appui et d'animation du « vivre ensemble à travers nos âges ». Il permettra par exemple de développer des formes de tutorat entre des jeunes retraités et des jeunes professionnels qui organiseront la transmission d'un savoir, d'un savoir-faire, etc.

Nous développerons une véritable politique de prévention pour retarder l'apparition de la dépendance : ateliers mémoire et activités physiques adaptées.

iii) Amélioration et diversification de l'offre d'établissements en Indre-et-Loire :

Nous mettrons en place un programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la réhabilitation et la construction de nouvelles maisons de retraite dans l'ensemble du département, qui répondent aux besoins des personnes.

Nous créerons aussi de petites unités d'accueil de personnes âgées dépendantes qui fonctionneront en réseau, ce qui permettra notamment de mutualiser une partie des moyens qui seront mis à leur disposition.

Nous privilégierons les structures mixtes qui associeront, au sein d'un même établissement, places permanentes, accueil de jour, accueil de nuit, hébergement temporaire avec le souci de respecter un équilibre entre les différentes générations d'aînés.

iv) Amélioration de l'accueil en établissement :

Nous contribuerons à l'amélioration de l'accueil en établissement par la création d'emplois supplémentaires et par une meilleure coordination avec le conseil régional dans le domaine de la formation des personnels.

Nous serons attentifs à la qualité de l'ensemble des services proposés à nos aînés et nous soutiendrons financièrement les établissements qui s'engageront dans une démarche d'amélioration de la qualité de leurs prestations.

Nous participerons à l'installation du haut débit dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dans le but à la fois de rompre l'isolement des personnes et de favoriser les liens entre les générations (contact avec les familles par l'intermédiaire de webcams).

v) Des coûts accessibles pour nos aînés et leurs familles :

Nous adapterons l'offre d'hébergement à la demande des personnes âgées et de leurs familles, en favorisant l'ouverture d'établissements accessibles financièrement au plus grand nombre. Dans cette perspective, nous exigerons des maisons de retraite privées qui s'implanteront dans notre département qu'elles réservent au moins 40% de leurs places aux personnes éligibles à l'aide sociale.

Nous renforcerons le dispositif APA par des aides supplémentaires allouées pour les cas de très grande dépendance pathologique et nous lèverons l'obligation de paiement qui pèse sur les petits enfants des personnes hébergées en établissements.

vi) Le développement d'un accueil en établissements spécifiques :

Un « plan Alzheimer » devra être mis en place dans notre département. Mais cela ne sera possible que si l'Etat s'engage dans une politique de solidarité nationale en faveur des personnes atteintes de cette maladie. Rappelons qu'il s'agit là d'une promesse faite lors de la campagne présidentielle. Espérons qu'elle sera tenue et que l'Etat accordera effectivement les moyens budgétaires qui lui permettront de tenir son engagement, car aujourd'hui, les personnes âgées, leurs familles, les associations et les professionnels de santé attendent des actes.

Nous créerons un établissement – il pourra s'agir d'un établissement existant rénové – qui accueillera exclusivement les personnes handicapées vieillissantes et leurs parents.

vii) Des actions en faveur du maintien à domicile :

Nous développerons des actions en faveur du maintien à domicile : des aides à la mobilité seront mises en place sous la forme du transport accompagné. Un référent unique sera chargé de coordonner toutes les aides : pour les personnes les plus fragiles, il s'agira de les soutenir tant dans leurs démarches administratives que dans leurs démarches de soins.

Nous créerons un service de garde de nuit itinérant. Il permettra le maintien à domicile de personnes âgées, qui, sinon, devraient être hospitalisées.

viii) Le développement de solutions intermédiaires : l'hébergement temporaire :

Nous développerons les solutions intermédiaires entre le maintien à domicile et l'hébergement institutionnel, en renforçant l'offre d'accueil de jour, d'accueil de nuit et d'hébergement temporaire.

ix) Un rapport du suivi du schéma départemental en faveur des personnes âgées sera

présenté chaque année.

B- LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS : UN AXE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE SOCIALE DU DEPARTEMENT :

Nous voulons mettre en œuvre une politique d'insertion fondée sur trois axes majeurs :

a) La lutte contre les freins à l'insertion professionnelle.

b) La sécurisation des parcours professionnels.

c) La mobilisation de tous les acteurs institutionnels et économiques en faveur de l'insertion professionnelle.

Qui est concerné dans le département ?

- ✓ 8 500 allocataires du RMI ;
- ✓ Les personnes au RMI sont à 62% seules (1 sur 5 est un parent isolé) ;
- ✓ Les Rmistes sont jeunes : 50% ont moins de 40 ans ;
- ✓ La moitié est au RMI depuis plus de 2 ans ;
- ✓ 70% habitent dans l'agglomération ;
- ✓ 75% ont un accompagnement mais seuls 25% d'entre eux ont un accompagnement de type professionnel alors que 50% ont un accompagnement de type social.

a) <u>Mieux prendre en compte les freins à l'insertion professionnelle</u> :

Les enquêtes nationales ainsi que les conclusions du document sur « la stratégie pour l'insertion en Touraine 2006-2008 » montrent que les freins majeurs à l'insertion professionnelle sont : la maîtrise de la langue, l'accès aux soins, les impossibilités de se déplacer et de se loger. Il est donc nécessaire d'agir sur ces paramètres avec efficacité dans l'ensemble du département.

- Les difficultés liées à l'illettrisme et à l'analphabétisme :

9% des titulaires du RMI ne maîtrisent pas les savoirs de base : lire, écrire et compter. Le Conseil Général finance donc des associations pour mener ce travail d'apprentissage. **Nous constatons qu'il faut renforcer ces dispositifs en intensifiant la collaboration avec le Conseil Régional dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire**.

- Les difficultés liées aux problèmes de santé physique et mentale :

Après les lois de 1988 et la mise en place des commissions locales d'insertion, certains départements ont intégré des psychologues dans les commissions locales d'insertion (CLI). Ce ne fut pas le cas en Indre-et-Loire, car la majorité de droite sortante considérait que ce type d'action relevait de la compétence de l'Etat. Cependant, sous la pression des conseillers généraux de gauche, le département a mis en place un accompagnement des allocataires afin de faciliter leur accès aux soins : aide aux démarches de soins, soutien psychologique, etc. Celui-ci n'en est cependant qu'au stade expérimental. **Il faut donc proposer un dispositif renforcé au sein des CLI en lien avec les partenaires concernés (médecine de prévention, réseaux d'acteurs de la santé, associations, etc) pour accompagner les personnes dans les démarches de soin.**

- Les difficultés liées aux problèmes de mobilité :

Pour répondre à ces difficultés, **nous proposons la création d'une plateforme mobilité** : elle répondra aux besoins différenciés des populations privées de moyens de déplacement (personnes âgées, publics en démarche d'insertion sociale et professionnelle, etc). Cette plateforme pourrait regrouper plusieurs services :
- un point d'information sur les possibilités de transport (numéro vert, site internet)
- une auto-école associative
- un service de location de véhicules
- un atelier de réparation des deux-roues
- et un service de transport accompagné à la demande.

- Les difficultés liées au logement :

Nous adopterons un plan départemental d'action pour le logement des personnes démunies (PDALPD) ambitieux en portant une attention particulière aux foyers monoparentaux et aux jeunes. Nous instaurerons une série de mesures ayant pour vocation de faciliter l'accès au logement pour les jeunes et le maintien ou l'accès dans un logement pour les femmes vivant seules avec leurs enfants.

b) <u>Encadrer et sécuriser les parcours professionnels</u> :

Nous voulons améliorer le système actuel. Pour sécuriser les parcours professionnels, il faut absolument **développer la qualité et la continuité du suivi, de la prise en charge <u>et</u> aménager des passages vers les dispositifs de formation,** y compris en faveur des personnes bénéficiant déjà d'emplois aidés.

Nous mettrons en place une plateforme unique d'accueil pour les bénéficiaires du RMI : elle permettra de mutualiser des moyens et des compétences (Conseil Général, ANPE, CPAM, CAF) dans l'objectif d'améliorer la rapidité et la fiabilité des réponses apportées aux personnes en difficulté dès leur entrée dans le dispositif RMI : cette plateforme aura pour fonction d'informer l'allocataire sur l'ensemble de ses droits et devoirs, de mettre en forme son parcours d'insertion et de lui permettre de signer son contrat d'insertion dans des délais plus courts.

c) Mobilisation des acteurs institutionnels et économiques :

Nous entendons à la fois impliquer le département, beaucoup plus fortement qu'il ne l'est aujourd'hui, dans le développement de l'économie solidaire et des échanges avec le monde de l'entreprise.

i) La totale implication du Département en faveur de l'insertion :

Pour surmonter les obstacles à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI, le Conseil Général doit mobiliser l'ensemble de ses politiques sectorielles (transport, santé, logement, etc) dans l'objectif de couvrir toutes les dimensions de l'insertion. Mais il doit aussi adopter différentes mesures concrètes, dont :

- L'introduction de clauses sociales (et environnementales) dans les marchés publics : compte tenu du poids économique des commandes publiques, le conseil général décidera de les utiliser comme un levier pour développer sa politique d'insertion.

- L'individualisation et le renforcement des parcours de formation pour les bénéficiaires de contrats aidés employés par le Département.

ii) Le développement de l'économie solidaire, des chantiers et des ateliers d'insertion :

Les chantiers et ateliers d'insertion remplissent au moins deux fonctions : ils sont un lieu facilitant le passage d'une existence dépendante des revenus sociaux vers une existence salariée dans le monde de l'entreprise pour les bénéficiaires du RMI, qui sont en capacité de se réinsérer de cette manière. Ils permettent d'offrir un emploi protégé et les conditions d'une resocialisation dans la dignité à ceux qui ne pourront pas réintégrer avant longtemps le monde classique du travail.

- Nous soutiendrons les structures qui apportent aide et conseil aux créateurs d'entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. Nous participerons aussi au financement d'études préalables à la création d'entreprises d'insertion.

- Nous apporterons un soutien accru à la création d'ateliers ou chantiers d'insertion, en particulier dans des domaines d'activités en développement ou qui ne sont pas encore couverts par les initiatives locales (activités d'entretien des espaces verts, des abords des routes, etc).

- Nous participerons au financement de la création d'un site internet des acteurs de l'insertion par l'activité économique : son objectif sera de promouvoir et de vendre leur savoir-faire et leurs services auprès des entreprises, des collectivités locales ou des particuliers.

- Nous créerons ou financerons des dispositifs permettant à des bénéficiaires du RMI d'alterner des périodes de travail en atelier ou chantier d'insertion et en entreprise.

iii) Le développement des échanges avec le monde de l'entreprise :

On constate souvent une **rupture entre les populations dont l'existence dépend des revenus sociaux et le monde de l'entreprise** (méconnaissance du monde du travail par ces personnes et méconnaissance par les entreprises de ces populations). Il est donc indispensable de mettre en place des dispositifs permettant aux bénéficiaires de renouer un contact positif avec le monde de l'entreprise.

- Dans cette perspective, nous travaillerons à la création d'un réseau de parrainage composé de cadres d'entreprise et/ou de jeunes retraité(e)s. Notre objectif sera de mettre ce réseau à la disposition de bénéficiaires du RMI qui seront les plus proches du monde de l'entreprise classique. Leurs parrains les aideront à construire ou à affiner un projet professionnel et les accompagneront dans leur recherche d'emploi.

- Nous proposerons une aide à la création de micro-entreprises (opération conduite en partenariat avec l'association pour le droit à l'initiative économique, l'ADIE).

- De manière générale, nous chercherons à développer durablement la relation entre les entreprises et les acteurs de l'insertion par le soutien à la création d'un réseau permanent des entreprises pour l'emploi et l'insertion. Chaque année nous organiserons les assises départementales de l'emploi et de l'insertion.

d) <u>Développer l'aide alimentaire</u> :

Pour que tout le monde en Indre-et-Loire puisse manger à sa faim, le Conseil Général s'engagera dans une politique d'aide alimentaire à travers le soutien aux associations de ce secteur.

e) **Nous mettrons tout cela progressivement en œuvre et** - il s'agit là d'un point essentiel - **nous aurons recours à des expérimentations différentes et simultanées sur des périmètres restreints et différentiés avant d'étendre tel ou tel dispositif à l'ensemble du territoire départemental :** cette possibilité de conduire des expérimentations laisse ouvert le choix d'abandonner telle expérience parce qu'elle n'a pas été probante ou au contraire d'étendre à l'ensemble du département celle qui aura fait la preuve de son efficacité. Elle permet aussi de prendre en compte la diversité des territoires et de leur fonctionnement économique.

C- UNE SOLIDARITE ACCRUE ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Nous avons trois priorités : nous voulons développer une politique d'accueil adaptée aux besoins des personnes, améliorer le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et permettre à toutes les personnes à mobilité réduite d'accéder aux transports, aux logements et aux établissements accueillant du public.

a) Nous voulons développer une politique d'accueil adaptée aux besoins :

Le département doit tout mettre en oeuvre pour faire de son territoire un espace de solidarités et d'avenir pour tous. Dans cette perspective, le Département doit s'affirmer comme le partenaire privilégié des associations et des établissements publics spécialisés. Il doit aussi financer une politique d'accueil adapté à la hauteur des besoins des personnes en situation de handicap : nous nous engageons donc à créer des **places supplémentaires en foyer occupationnel et en ESAT (établissements et services d'aide par le travail). Nous savons qu'il s'agit là d'une demande récurrente de l'ensemble des associations et des familles concernées et nous y répondrons dans les années à venir.**

b) Nous voulons aussi améliorer le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

- i) Aujourd'hui, la MDPH ne peut pas garantir un délai acceptable d'instruction des dossiers. Nous devons donc remédier à ce dysfonctionnement :

Les délais d'attente d'instruction des dossiers concernant l'attribution des aides techniques et l'aménagement du domicile sont trop longs. Ils atteignent 6 à 8 mois en raison du manque de personnel (seulement deux ergothérapeutes !). Afin de réduire ces délais, on peut imaginer soit que la MDPH recrute du personnel supplémentaire, soit qu'elle passe **une convention avec les associations pour organiser une délégation du traitement des dossiers à instruire**. Cette dernière solution a déjà été mis en place dans certains départements avec succès.

ii) Nous voulons également infléchir son fonctionnement dans deux directions :

Nous souhaitons que la MDPH prenne désormais en compte les difficultés relatives à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, qu'elle ne traite pas aujourd'hui. En effet, l'accès et le maintien dans un emploi sont entravées par de nombreux problèmes, en particulier des problèmes de mobilité. Nous proposons donc d'intégrer les questions relatives au travail et à l'insertion professionnelle des personnes handicapées aux sujets traités par la MDPH.

Nous souhaitons également, en conformité avec notre engagement de créer un véritable service public départemental, que la MDPH assure des permanences régulières dans les espaces publics départementaux.

c) Nous voulons permettre à toutes les personnes à mobilité réduite d'accéder aux transports, aux logements et aux établissements accueillant du public :
Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir aussi librement que les valides leurs moyens de transport, le type de logement qu'elles souhaitent occuper, leur localisation, etc. Dans cette perspective, nous veillerons à ce que les transports publics, les locaux départementaux accessibles au public, les constructions neuves ou les

rénovations incluent la contrainte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, handicapées ou âgées.

d) Nous voulons que toutes les associations se sentent impliquées dans la démarche et dans les décisions de la MDPH. Nous les associerons donc davantage au choix des orientations qui les concernent.

D- UNE POLITIQUE DU LOGEMENT AMBITIEUSE :

Dans notre pays, le logement traverse aujourd'hui une crise de grande ampleur. Celle-ci s'exprime d'abord par une insuffisance de l'offre de logements, en particulier par un manque de logements locatifs sociaux et de logements à loyers modérés. Elle se traduit ensuite par une flambée des prix de l'immobilier et des loyers, alors que les ménages sont confrontés à une régression de leur pouvoir d'achat et une diminution des aides personnelles au logement versées par l'Etat. Les conséquences de cette situation sont inquiétantes car les familles consacrent une part croissante de leurs ressources au paiement de leur logement ou de leur loyer. Face à cette situation d'urgence, l'Etat, en dépit de ses promesses, ne consacre pas les moyens financiers qui permettraient de répondre véritablement aux besoins.

La résorption de la crise du logement exige une véritable volonté politique, aujourd'hui défaillante, tant au plan national qu'au plan départemental. Le Conseil Général, si la gauche l'emporte, en fera un axe prioritaire de sa politique. Cette politique reposera sur plusieurs principes : l'aménagement concerté et équilibré du département ; le maintien et le développement d'emplois non délocalisables (dans le BTP et l'artisanat) ; le développement de la solidarité avec les personnes et le soutien de l'accession à la propriété ; la mise en œuvre effective de politiques respectueuses de l'environnement.

a) Un aménagement concerté et équilibré du territoire :

Pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse, nous nous doterons de nouveaux outils :

1er outil : nous procéderons à une évaluation des besoins spécifiques des territoires en concertation avec les habitants concernés et les acteurs de l'habitat (associations, organismes HLM, EPCI, communes, etc). Nous soutiendrons le développement des outils de programmation locale en matière de logement (PLH) et le Conseil Général incitera les territoires à se doter de tels instruments là où ils n'existent pas.

2ème outil : **nous créerons une agence foncière départementale** dont l'une des fonctions sera l'acquisition de réserves foncières, en particulier pour la politique du logement, dans le but de répartir l'habitat de façon équilibrée dans le département.

3ème outil : les subventions : **le Conseil Général modulera ses subventions aux bailleurs sociaux et aux communes en fonction de leur degré d'adhésion à sa politique**. De manière générale, le département subordonnera l'attribution de ses subventions aux

communes au respect de l'article 55 de la loi SRU (seuil des 20% de logements sociaux) et il allouera 15% de subventions supplémentaires lorsque les communes s'engageront dans des programmes de construction à haute qualité environnementale (HQE).

Une charte d'objectifs sera proposée à l'ensemble des bailleurs sociaux du département. Ils devront notamment s'engager à respecter : des objectifs en matière de présence de gardiens ; des objectifs de restauration des logements existants ; etc. En ce qui concerne les logements de l'OPAC 37, nous souhaitons améliorer la qualité des espaces extérieurs (espaces verts et aires de jeux), des parties communes (halls d'entrée, couloirs) et le niveau des services proposés aux locataires (gardiennage, nettoyage).

b) La solidarité avec les personnes :

Nous aiderons les habitants de notre département qui ne peuvent pas accéder à la propriété à se loger dans des conditions dignes :

- Nous créerons un fonds départemental de garantie et de caution des loyers : ce dispositif, qui complétera ceux du fonds de solidarité logement (FSL) et du Locapass aura pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans un logement en sécurisant les bailleurs et les locataires. L'existence de ce fonds de garantie permettra notamment aux jeunes travailleurs de se présenter aux bailleurs munis d'un "pré-accord" de garantie du département, ce qui facilitera leur accession à l'autonomie.

- Nous adopterons un plan départemental d'action pour le logement des personnes démunies (PDALPD) ambitieux en portant une attention particulière aux foyers monoparentaux, aux jeunes ainsi qu'aux personnes âgées et handicapées : ainsi nous privilégierons systématiquement les solutions d'aménagement de l'habitat, lorsque ces dernières en émettront le souhait, avant d'envisager les solutions de placement en institution.

Enfin, nous instaurerons une série de mesures ayant pour vocation de faciliter l'accès au logement pour les jeunes et le maintien ou l'accès dans un logement pour les femmes vivant seules avec leurs enfants. Ainsi, nous accorderons des aides aux agences immobilières à vocation sociale, aux associations qui mettent en relation des jeunes avec des personnes âgées souhaitant accueillir des étudiants, etc.

c) L'accession à la propriété :

Nous voulons aussi nous engager dans une politique qui aidera les habitants d'Indre-et-Loire à accéder à la propriété. Nous privilégierons les aides à l'accession à la propriété dans les petites unités de logement social et, de manière générale, les dispositifs permettant de glisser progressivement du statut de locataire à celui de propriétaire (dispositif prêt social location accession – PSLA). Nous mènerons cette politique dans toute l'Indre-et-Loire.

d) Une politique du logement respectueuse de l'environnement :

Nous augmenterons de 15% les aides aux communes ou intercommunalités qui s'engagent dans des programmes de construction à haute qualité environnementale (HQE).

De la même façon, nous encouragerons, dans le logement social et le logement privé, l'installation d'équipements permettant d'améliorer les économies d'eau et d'énergie dans les logements en construction et en réhabilitation.

Nous verserons des aides spécifiques aux propriétaires-occupants pour le financement d'équipements de récupération des eaux de pluie et de mise en œuvre des énergies renouvelables (solaire, bois, biomasse, géothermie).

Nous financerons des actions de lutte contre l'habitat insalubre.

E- UNE POLITIQUE AU SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :

Les évolutions législatives et réglementaires ont là aussi progressivement placé le Conseil Général au coeur des dispositifs consacrés à l'enfance et à la famille.

Dans le domaine de la petite enfance, le constat de l'insatisfaction des parents concernant les services mis à leur disposition est récurrent : offre de garde insuffisante, choix contraints, fortes inégalités territoriales, répartitions des compétences peu lisible entre les communes, le Département, l'Etat et la caisse d'allocations familiales (CAF). Les compétences du Conseil Général en la matière sont étendues : attribution des habilitations, contrôle des secteurs public et privé de la petite enfance, etc. La nouvelle majorité de gauche mettra en place un véritable service public de la petite enfance en partenariat avec les autres collectivités locales et les entreprises. Elle se dotera comme outil d'un schéma départemental de la petite enfance.

Nous engagerons également une politique de protection de l'enfance et de la famille ambitieuse et volontariste.

a) La création d'un véritable service public de la petite enfance :

Nous soutiendrons le développement de nouvelles places d'accueil collectif. Nous encouragerons la création des crèches accueillant des enfants handicapés.

Nous soutiendrons également la création de crèches et haltes-garderies itinérantes dans tout le département.

Nous développerons et améliorerons l'activité des assistantes maternelles. Dans cette

perspective, nous consacrerons des moyens supplémentaires à la mise en œuvre des procédures d'agrément, au suivi et à l'évaluation des assistantes maternelles ainsi qu'à leur formation.

Nous créerons des capacités d'accueil pour les agents du Conseil Général car nous avons l'obligation d'être exemplaire dans ce domaine.

b) La protection de l'enfance :

Nous souhaitons renforcer l'action du Département dans le domaine de la protection de l'enfance, qui fait actuellement l'objet d'un audit. Pour cela, nous consacrerons plus de moyens à la prévention de la maltraitance et nous travaillerons en réseau avec les écoles, les collèges et tous les acteurs concernés.

Nous développerons les lieux de rencontre entre parents et enfants permettant de garder les liens parentaux dans les cas graves de conflits familiaux.

Nous mènerons des actions relatives à la parentalité en direction des jeunes mères célibataires et des familles monoparentales.

c) La mise en place d'un dispositif de lutte contre les violences faîtes aux femmes :

L'Etat ne consacre pas les moyens budgétaires suffisants pour lutter efficacement contre les violences dont les femmes sont victimes.
Le Conseil Général ne peut pas et ne doit pas combler toutes ces carences. Néanmoins, nous voulons que le Département agisse dans ce domaine, en partenariat avec les institutions concernées (Préfecture, Police, Justice), les autres collectivités locales et les associations.

Nous augmenterons le nombre de places en foyer d'hébergement d'urgence pour les femmes et leurs enfants.

Nous solliciterons auprès des bailleurs publics une réserve de logements dédiée aux femmes victimes de violences conjugales.

Nous conduirons des campagnes de sensibilisation, dont le but sera de transformer un sujet jusque là cantonné à la sphère de l'intimité en un véritable sujet de société compte tenu de l'ampleur du problème, y compris en Indre-et-Loire.

Nous engagerons le Conseil Général, dans le cadre d'un partenariat avec la Préfecture et le Procureur de la République, à mettre des lits disponibles à disposition des auteurs de violence qui n'ont pas les moyens de se reloger. Nous veillerons, dans ce cadre, à ce qu'ils puissent faire l'objet d'un suivi médico-psychologique.

d) La création d'une maison de l'adoption :

Elle constituera un lieu où l'on pourra à la fois :

- Etre conseillé et informé sur les plans administratif et juridique en matière d'adoption.

- Réaliser des démarches administratives relatives à l'adoption.

- Bénéficier d'un soutien psychologique.

- Etre conseillé et aidé en matière de recherche des origines.

e) Nous engagerons dans les collèges une politique d'information sur la sexualité et la contraception en lien avec les professionnels de la santé présents dans les établissements et en partenariat avec les institutions et associations concernées (planning familial, etc).

CHAPITRE 3 : VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE DEPARTEMENT :

Nous voulons faire de l'Indre-et-Loire un département dynamique, innovant et juste, où chaque enfant puisse construire sa citoyenneté et où chaque adulte puisse s'épanouir dans des activités de loisirs diverses, sportives, culturelles, quel que soit son âge, ses goûts et son lieu de résidence.
Pour cela, nous comptons agir dans trois directions en relation avec les autres collectivités locales ou en complément de l'Etat.

1- LA CONSTRUCTION DU CITOYEN : EDUCATION – JEUNESSE :

Depuis les lois de décentralisation, le Conseil Général s'est vu confier le fonctionnement et l'entretien des collèges, l'Etat restant seul compétent en matière d'enseignement. Au moment où la droite réduit drastiquement les moyens qu'il consacre à la jeunesse, la gauche estime nécessaire et urgent de s'engager plus en direction des collégiens que ne le fait actuellement le département.

A- LA POLITIQUE EDUCATIVE :

a) Les principes de notre action :

La gauche a toujours fait de l'école sa priorité. Depuis longtemps l'école est au cœur de l'engagement politique des socialistes.
L'école républicaine doit être un grand service public. Depuis les lois de décentralisation, plusieurs partenaires, Etat, collectivités locales, associations y concourent dans le respect de leurs rôles et de leurs compétences.
Le conseil général, aux côtés de l'Etat doit offrir à chaque collégien les meilleures conditions possibles pour que chacun ait envie d'apprendre et ait demain la chance de réussir sa vie.
Le département d'Indre et Loire s'engagera donc résolument dans une politique dynamique en direction des collégiens.

Deux principes guident notre réflexion : conforter le service public et contribuer plus efficacement, par une action éducative plus marquée, à la formation du jeune citoyen :

- *Le service public territorial :* **le collège doit être au cœur du service public territorial.** Il est un outil essentiel dans une politique d'aménagement équilibré du territoire ; c'est pourquoi, le principe d'au moins un collège par canton sera maintenu. Les établissements devront s'ouvrir davantage sur leur environnement extérieur et pourront accueillir des activités éducatives et culturelles en dehors des heures de cours. Le collège doit être un pôle de rayonnement éducatif et culturel dans chaque territoire.

- *Le fonctionnement des établissements* :
Les dotations aux établissements pourront être modulées en fonction des catégories sociales, professionnelles et de l'éloignement géographique des élèves qu'ils accueillent.
Des efforts seront fait en matière d'équipements et de maintenance de l'outil informatique, de même qu'en direction des centres de documentations et d'information.
Afin de maintenir les collèges en bon état d'entretien, des brigades de remplacement de personnels ouvriers de services (TOS) seront créées afin de remplacer complètement les personnels en congés de maladie ou de formation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
Quant à la restauration scolaire, nous nous efforcerons d'en améliorer la qualité notamment pour ce qui concerne la consommation des fruits et légumes.
Nous mettrons progressivement en œuvre l'harmonisation des prix des repas de cantines dans les collèges publics. Il n'est en effet pas normal qu'existe une telle disparité de tarifs dans les collèges d'un même département.

b) Une nouvelle politique en direction des collégiens :

Afin de mieux accompagner chaque collégien dans sa scolarité, et de permettre la réussite de tous, notamment de ceux dont les familles sont en difficulté, nous nous engagerons plus fortement dans des actions à caractère éducatif en relation avec les autorités académiques, les enseignants, les familles et les associations du périscolaire.

Notre action s'organisera autour de 3 axes :

i) Le bien-être du collégien :

- Nous aménagerons les abords des collèges pour en garantir la sécurité.

- Nous viserons à alléger le cartable du collégien, en mettant à disposition des établissements, après concertation, un jeu supplémentaire de manuels par division.

- Nous ferons un effort particulier envers la médecine scolaire, dont les praticiens sont aujourd'hui trop peu nombreux dans le système éducatif, en finançant des médecins en supplément de l'éducation nationale, afin que chaque collégien puisse bénéficier d'une visite médicale au moins une fois par an, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

ii) Le soutien et l'accompagnement pédagogique :

- Nous proposerons un accompagnement pédagogique, sous forme de soutien scolaire, aux élèves de 6ème qui le souhaitent. Cette démarche sera faite en relation avec les enseignants et les parents. Elle vise à conforter les élèves dès leur entrée au collège, afin de leur assurer une meilleure scolarité par la suite.

- Nous créerons des petits internats de proximité en zone rurale et en zone urbaine. Il n'existe dans notre département aucun internat public de collège. De telles structures sont pourtant utiles car elles permettent un meilleur suivi scolaire des élèves en difficulté et contribuent parfois à retisser des liens familiaux distendus.

iii) L'ouverture des collégiens sur le monde extérieur :

- En relation avec les enseignants et les familles, et dans le cadre d'un véritable projet pédagogique nous financerons un voyage à l'étranger pour chaque collégien durant sa scolarité au collège.

Dans le souci de prendre mieux en compte les attentes et les besoins de la communauté éducative, des assises départementales de l'éducation seront organisées chaque année. Elles rassembleront, autour des élus du département, tous les acteurs de l'éducation en Indre-et-Loire, représentants de l'Etat, chefs d'établissements, organisations professionnelles des enseignants (et autres personnels), familles, associations du périscolaire. Ces assises viseront à évaluer la mise en œuvre des actions mais auront comme projet principal de prendre en compte le collégien dans sa globalité.

B- LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE :

Dans notre département, nous regrettons que la majorité sortante du Conseil Général ne s'engage pas davantage auprès des jeunes. Aucune politique spécifique ne leur est consacrée. Nous sommes pourtant convaincus qu'à une époque où il leur est plus difficile d'accéder à l'emploi, à cause de la persistance d'un chômage de masse, au logement, à cause de la flambée des prix de l'immobilier et des loyers, bref à l'autonomie, ils doivent être l'objet de toute notre attention.

a) Pour répondre à cet enjeu, le Conseil Général mobilisera l'ensemble de ses politiques sectorielles :

- La création d'un fonds départemental de garantie et de caution des loyers par exemple - dispositif qui complétera ceux du fonds de solidarité logement (FSL) et du Locapass - permettra notamment aux jeunes travailleurs de se présenter aux bailleurs munis d'un "pré-accord" de garantie du département, qui facilitera leur accession à l'autonomie.

- De la même manière, la création d'un passeport culturel départemental permettra à des personnes jeunes d'accéder à prix réduits aux spectacles, festivals et expositions qui se dérouleront dans le département.

b) Mais le Conseil Général créera également un dispositif spécifiquement à l'attention des jeunes, qui prendra deux formes :

i) Nous créerons un contrat autonomie jeunesse qui consistera à verser une aide ponctuelle à des jeunes ayant un projet qu'ils ne peuvent pas financer. En contrepartie, les bénéficiaires donneront de leur temps à la collectivité départementale : aide aux devoirs, encadrement des enfants pendant la période scolaire et travaux environnementaux.

ii) Nous créerons aussi un contrat insertion jeunesse ; Il aura pour objectif de permettre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture sociale ou familiale et qui n'ont pas accès aux minima sociaux, de bénéficier d'une aide qui contribuera à la réalisation d'un projet de développement de leur autonomie (logement, santé, formation, emploi, mobilité - permis de conduire -). L'aide ne sera accordée que sous réserve de l'acceptation du projet soumis et un professionnel chargé de l'insertion professionnelle des jeunes (mission locale, PAIO,…) accompagnera celui-ci tout au long de son projet.

2- UN EGAL ACCES POUR TOUS AUX LOISIRS, A LA CULTURE ET AUX SPORTS :

Pour l'essentiel, les domaines culturels et sportifs, en dehors des archives et de la lecture publique, n'appartiennent pas au registre des compétences obligatoires du Conseil Général. Au niveau local, il relèvent principalement des communes et des intercommunalités. Il faudra donc construire une action complémentaire et structurante qui bénéficie à l'ensemble des Tourangeaux.

La gauche considère en effet que la pratique d'un sport et l'accès à la culture sont indispensables pour la construction de chaque individu, surtout les jeunes. Ces politiques constituent en outre des enjeux majeurs dans les questions de solidarité entre territoires comme entre personnes. C'est pourquoi **deux principes guideront notre action :**

- Proposer une offre de qualité sur l'ensemble du territoire départemental

- Démocratiser l'accès à la culture et au sport

A- DANS LE DOMAINE CULTUREL :

L'offre culturelle est concentrée dans l'agglomération Seules les plus grandes de nos villes moyennes ont pu conserver une activité culturelle. Dans les secteurs ruraux, et même parfois périurbains, l'offre culturelle est réduite.

Nous souhaitons remédier à cette situation en permettant que les activités culturelles soient accessibles à l'ensemble des Tourangeaux, quel que soit leur lieu de résidence. Nous souhaitons accroître l'offre culturelle dans les villes cantonales et en particulier les chefs lieux de canton car c'est le seul moyen de maintenir dans tous les secteurs, même les plus isolés, une offre de qualité. C'est pourquoi le département s'engagera dans une politique plus résolue d'aide à l'investissement culturel. Nous proposons de créer un label de qualité culturel départemental pour toute salle de spectacle, qui s'inscrira dans le cadre de notre politique d'aménagement du territoire. Il faudra aussi développer des synergies avec les grands équipements de Tours et de l'agglomération qui bénéficient d'une audience départementale ou régionale, voire nationale. Certains de leurs spectacles ou de leurs créations pourraient facilement être présentés dans les villes moyennes de notre département.

Nous proposerons qu'un volet culturel soit intégré dans toute contractualisation avec les communes ou intercommunalités. Il faudra également faire un effort en direction des associations culturelles qui œuvrent dans l'ensemble du département en les soutenant davantage et en coordonnant mieux leurs actions, afin qu'elles soient mieux réparties sur le territoire.

Enfin, il faudra donner une dimension départementale, voire régionale, à des événements ou à des spectacles, festivals et autres, qui ont lieu dans le département et qui mériteraient d'être mieux connus et reconnus.

Nous ne pourrons redynamiser culturellement l'ensemble du territoire départemental que si nous l'accompagnons d'une politique de démocratisation de l'accès à la culture pour tous, en particulier pour ceux qui n'y ont pas naturellement accès. Nous considérons en effet que la culture n'est pas un supplément d'âme réservé aux personnes les plus aisées des centres villes, mais qu'elle est un facteur d'épanouissement pour chacun d'entre nous. Il est donc indispensable de pouvoir faire profiter le plus grand nombre des plaisirs que

procurent la culture et les œuvres artistiques en général. C'est pourquoi nous créerons un passeport culturel départemental, financé par le département, qui donnera accès à des prix réduits aux spectacles, festivals et expositions. Des places gratuites seront réservées dans chaque spectacle, payées par le département, afin qu'y soient accueillies des personnes jeunes ou non, issues des milieux les plus défavorisés. Nous développerons également la coopération avec les artistes nombreux qui vivent en Indre-et-Loire, afin de financer des résidences d'artistes et des ateliers artistiques à destination des enfants et des adolescents.

Enfin, il ne faut pas oublier le rayonnement culturel de notre département. Dans de nombreuses disciplines artistiques, notre département compte de nombreux artistes de qualité qui mériteraient d'être mieux associés à la vie culturelle de l'Indre-et-Loire, mieux connus du grand public car la culture ne se conjugue pas au passé mais doit rester très vivante dans la vie moderne d'aujourd'hui et résolument tournée vers l'avenir. C'est pourquoi nous prendrons en compte l'art contemporain et ses créations dans tous les domaines culturels : peinture, sculpture, musique, théâtre, spectacle vivant.

Enfin, nous mettrons en place une politique dynamique et innovante autour de l'image tant du point de vue du cinéma (aide à l'équipement, cinéma de plein air, valorisation de la Touraine comme lieu de tournage, accès au cinéma…) que du point de vue de la photographie qui est un art vivant et populaire.

Quant à la question de la lecture publique, compétence obligatoire du Conseil Général, nous souhaitons que chaque chef lieu de canton soit équipé d'une bibliothèque digne de ce nom et moderne, c'est-à-dire équipée des technologies actuelles en matière d'information et de communication. Nous voulons aussi que ces lieux qui recevront un label départemental puissent être des lieux de rayonnement et accueillir des expositions. Cette démarche s'accompagnera d'une politique tarifaire harmonisée et de la gratuité d'inscription pour les jeunes et les personnes les plus défavorisées.
Notre département a besoin de faire connaître ses nombreux talents et son dynamisme dans le domaine de l'architecture contemporaine. C'est pourquoi nous créerons une Maison Départementale de l'Architecture pour mettre en valeur les architectes tourangeaux, afin que leur travail soit mieux connu sur l'ensemble du territoire départemental et au-delà.

B- DANS LE DOMAINE SPORTIF :

Nous nous engagerons aussi dans le domaine sportif, car le sport reste aujourd'hui encore le lieu de l'apprentissage et de la pratique des règles de la vie en commun.

Dans le domaine de l'investissement, comme pour les équipements culturels, nous créerons un label départemental. Il faudra s'engager dans la construction d'équipements manquants pour la bonne pratique du sport dans tous les collèges, à Tours, dans l'agglomération et ailleurs. En dehors des horaires scolaires, ces équipements seront mis à disposition des clubs ou des communes.

Dans le domaine de l'offre sportive, nous souhaitons qu'elle soit présente sur l'ensemble du territoire départemental, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. C'est pourquoi le département attribuera ses dotations en fonction de l'éloignement des installations et des rencontres sportives.

L'objectif d'une politique sportive départementale doit être tournée d'abord vers les pratiquants et non pas seulement vers les clubs, notamment à caractère professionnel. Nous ferons donc des aspects éducatifs et sociaux de la pratique sportive, notre priorité.

Le Passeport Loisirs départemental sera à la fois valable pour la culture mais aussi pour le sport afin d'en rendre la pratique peu coûteuse, voire gratuite pour les familles les plus défavorisées. Nous mettrons donc en place avec les clubs sportifs des conventions sur 3 ans ou plus pour que ces valeurs fortes de solidarité, de fraternité et d'éducation contribuent effectivement à l'intégration sociale et l'épanouissement des tourangeaux, particulièrement les plus jeunes.

Enfin nous créerons, avec les associations d'Indre-et-Loire qui oeuvrent dans ce domaine, une structure départementale de promotion du sport. Cette structure, composée d'intervenants diplômés de brevets d'Etat sportifs, aura pour fonction de sensibiliser et d'initier aux diverses disciplines sportives les enfants et les adolescents là où l'offre des clubs est défaillante. Cette mesure contribuera à favoriser l'égalité d'accès à tous les sports et constituera un aspect important de notre politique d'aménagement solidaire des territoires.

3- INSTAURER UNE DEMOCRATIE DEPARTEMENTALE VIVANTE :

A- UN TERRITOIRE VIVANT IRRIGUE PAR LA VIE ASSOCIATIVE :

Nous voulons rompre avec la politique clientéliste de saupoudrage menée depuis trop longtemps par la droite. Cette politique a stérilisé l'action du Conseil Général et empêché que ne s'élaborent des liens de confiance entre le monde associatif et le département et que ne se construisent des politiques dynamiques dans le respect des rôles et des compétences de chacun. La question du vivre ensemble, pourtant si importante aujourd'hui, n'a jamais été une préoccupation de la droite départementale sortante.

Nous voulons au contraire en faire un axe fort de notre politique départementale, car les associations quelles qu'elles soient sont indispensables pour faire vivre tous les territoires, pour retisser le lien social et pratiquer au quotidien la solidarité dans une société de plus en plus brutale.

Notre action en direction du monde associatif sera forte. Elle comportera trois volets :

- Nous créerons une vice-présidence chargée de la vie associative et de la démocratie locale pour que toutes les associations, petites ou grandes, aient enfin un interlocuteur bien identifié au sein du Conseil Général.

- Nous mettrons en place une contractualisation pluriannuelle car les associations ont besoin de temps et de stabilité pour se développer et se consolider. D'une façon générale, la vie associative, notamment dans les secteurs fragiles, dans la ruralité isolée ou dans certains quartiers urbains sensibles relevant de la politique de la ville, constituera un volet impératif pour toute contractualisation.

- Enfin, le Conseil Général s'engagera dans une politique de soutien à l'emploi associatif, comme c'est le cas dans certains départements dirigés par la gauche. La suppression des emplois jeunes par la droite, la réduction drastique des crédits d'Etat ont considérablement fragilisé les associations. Aucun dispositif n'a été mis en place par le Conseil Général pour compenser ces manques et assurer aux associations tourangelles pérennité et stabilité.

B- INSTAURER LA DEMOCRATIE DEPARTEMENTALE :

Faire vivre un territoire, c'est aussi associer les citoyens aux décisions qui les concernent. Instaurer une démocratie départementale est un enjeu essentiel pour la gauche, afin d'être en phase avec les attentes et les besoins de tous les Tourangeaux. Ceux-ci doivent mieux identifier les compétences du département et le rôle qu'il joue dans leur vie quotidienne.
Nous créerons à cet effet un conseil départemental de la vie locale qui sera décliné dans chaque canton du département sous forme de conseil cantonal de la vie locale. Il sera présidé par le conseiller général du canton. Y siégeront des élus des autres collectivités locales, des représentants des associations locales et des habitants qui souhaiteront soutenir cette démarche. Ces conseils cantonaux seront élus pour trois ans. Ils auront comme objectif de préparer et de proposer à l'assemblée départementale des décisions concernant le développement local. Un budget autonome sera alloué à chaque conseil cantonal afin qu'il puisse décider directement de financer les petites actions quotidiennes et des investissements de proximité dans le canton.

Cette démarche est radicalement nouvelle. Elle permettra de rompre avec le clientélisme qui ne conduit qu'à l'immobilisme. Elle contribuera à replacer le Conseil Général dans la vie locale et à situer tous les élus au cœur de cette démarche. L'instauration d'une véritable démocratie départementale de proximité redonnera tous leurs rôles aux élus, aux associations, aux tourangelles et aux tourangeaux et cela sur tout le territoire de l'Indre-et-Loire.
Cette orientation marque la volonté de la gauche tourangelle de recrédibiliser la politique, de renforcer la confiance entre la population et ses élus. C'est pourquoi nous nous engageons à ce que la nouvelle majorité départementale rende compte à la population des actions qu'elle mettra en œuvre. L'exécutif départemental fera donc des comptes-rendus de mandat une fois par an dans chaque canton. Ces réunions seront publiques.
Enfin, chaque année sur les grands champs de la politique départementale, nous tiendrons des assises qui réuniront tous les acteurs participant à son élaboration : élus, représentants de l'Etat, syndicats, organismes publics et consulaires, représentants associatifs.
Etablir une vraie démocratie départementale est indispensable pour mobiliser toutes les forces vives du département et donner à l'Indre-et-Loire un nouvel élan dans l'intérêt de

tous ses habitants.

CONCLUSION :

La gauche tourangelle porte donc un projet ambitieux pour notre département et tous ses habitants, un projet fondé sur la solidarité entre territoires et entre personnes.

Nous refusons l'idée depuis longtemps dépassée que la campagne s'opposerait systématiquement à la ville. Au contraire, nous pensons qu'il faut tirer partie de l'agglomération et de son caractère attractif, notamment en matière économique, pour créer des complémentarités et des synergies qui profitent à tout le département. Nous rejettons avec force la cassure des territoires telle qu'elle est actuellement mise en œuvre par la droite départementale. Notre territoire d'action ne sera pas telle ou telle partie de l'Indre-et-Loire mais bien toute l'Indre-et-Loire dans son entier dans le respect de sa diversité et de ses identités. C'est pourquoi notre politique d'aménagement du territoire reposera sur quatre axes :

- La création de synergies entre l'agglomération et le reste du département.

- Le renforcement des pôles d'équilibre que sont les villes moyennes et les chefs lieux de canton, seul moyen de faire vivre le rural.

- La création du service public territorial concrétisé dans chaque chef lieu de canton par un espace public départemental, regroupant tous les services du Conseil Général accessibles aux usagers, y compris par internet.

- Le respect de l'environnement et la mise en place effective d'une politique de développement durable.

Cette politique de proximité aura pour objectif de renforcer la présence du département dans la vie quotidienne de chaque tourangelle et tourangeau. Nous voulons un département qui agisse pour tous en tenant compte de toutes les communes, les zones rurales isolées, les secteurs mi-ruraux/mi-urbains et l'agglomération qui, en Indre-et-Loire, compte plus de la moitié des habitants. Nous travaillerons donc avec tout le monde, petites ou moyennes communes et intercommunalités , villes moyennes,

agglomération, sans oublier Tours. Nous nouerons des contacts étroits et fructueux avec la Région Centre. Loin d'avoir une vision hégémonique, nous voulons mettre en place des politiques publiques clairement identifiées qui mettent un peu de cohérence là où il n'y en a pas et permettent le respect et l'épanouissement de chacun, quel que soit son âge, son milieu social et son lieu de résidence.

Nous voulons aussi un département qui protège les individus et notamment les plus fragiles. Nous mettrons au premier plan de nos préoccupations la question du vieillissement et du sort que nous réservons à nos aînés. Cette problématique est essentielle pour la société et elle est une compétence obligatoire du département. Il faut agir dans ce domaine à la fois sur la question du maintien à domicile, de la création de places manquantes en établissements ou dans de petites unités, ainsi que sur l'amélioration de leur fonctionnement. Il faudra que tout cela soit accessible financièrement au plus grand nombre. Nous ferons le même effort en direction des personnes handicapées.

Nous prendrons mieux en compte tous les âges de la vie : la petite enfance, en mettant en œuvre une vraie politique de parentalité, le collégien, en faisant mieux fonctionner les établissements, en les ouvrant sur l'extérieur, en renforçant le bien être du collégien. Nous nous intéresserons enfin à la jeunesse complètement oubliée des politiques départementales actuelles, en proposant à ceux qui sont en difficulté un contrat d'autonomie mais aussi en aidant davantage toutes les formes culturelles pratiquées par la jeunesse d'aujourd'hui.

De la même façon, nous démocratiserons l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs en rendant l'offre culturelle et sportive accessible à tous, quel que soit l'âge, le milieu social et le lieu de résidence. Pour cela, nous créerons un passeport culture-sport.

Enfin, nous nous engagerons aussi fortement en faveur de l'emploi en faisant bénéficier l'Indre-et-Loire du dynamisme économique de l'agglomération tourangelle, en soutenant davantage les PME PMI, en les aidant à se moderniser, à bénéficier de tous les apports des nouvelles technologies et de la recherche.

Nous voulons rendre le département plus présent et plus concret dans la vie quotidienne de tous les Tourangeaux, plus proche de chacun, plus innovant dans les politiques qu'il conduit.

Nous voulons rendre à la Touraine son rayonnement en mobilisant toutes ses forces vives, en lui donnant un nouvel élan, en proposant une nouvelle relation entre le Conseil Général et les Tourangeaux.

Pour cela, nous nous appuierons sur les associations qui partagent notre volonté d'agir au quotidien. Nous les associerons, grâce à la création des conseils cantonaux où elles siégeront avec les élus et les habitants qui soutiendront cette démarche, aux décisions de l'Assemblée Départementale. Nous établirons ainsi une véritable culture commune au bénéfice de tous.

Il faut dépoussiérer le Conseil Général et préserver de notre histoire départementale ce qui est bon et unique mais nous tourner résolument vers l'avenir en en dessinant ensemble les contours, sans hésitation, sans nostalgie, et sans brutalité. Le monde change, le Conseil Général doit accompagner ces changements, les anticiper. L'Indre-et-Loire ne peut rester à l'écart des grandes mutations qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans notre société. Nous devons le faire avec les valeurs de justice, de solidarité, de redistribution qui fondent la gauche, une gauche diverse, ouverte et généreuse.

Si vous nous faites confiance, ensemble nous donnerons un nouveau souffle à la Touraine.